

Angoulême, le 29 mars 2021

Des distinctions à opérer et des réglementations à construire et à contrôler conditionnent des unités de méthanisation durables

1) La fuite en avant vers les cultures dédiées à la production d'énergie entraîne des risques pour la conservation des sols et le maintien du potentiel de production alimentaire.

Les résidus de récoltes sont la ressource essentielle du carbone nécessaire au maintien de l'humus des sols. La méthanisation doit donc être adaptée aux capacités de production et aux besoins de chaque territoire. La méthanisation à l'échelle d'une exploitation agricole, avec une part importante d'activités d'élevage, est une bonne démarche tant que les éleveurs épandent le digestat sur leurs terres dans la même proportion que leurs apports au méthaniseur et tiennent compte de l'innocuité du digestat (traces métalliques, micro-polluants organiques et agents microbiologiques ou inertes tels que plastiques ou verres) et des périodes favorables d'épandage suivant les conditions climatiques.

Les apports de matières d'origine non-agricoles, tels que les déchets verts des collectivités locales, les bio-déchets industriels, ceux de la restauration, les déchets ménagers s'ils sont triés à la source, ou les déchets d'origine animale sont aussi importants pour compléter les apports dans la méthanisation agricole comme dans les autres types de méthanisation. Les boues de stations d'épuration, par la présence de micropolluants tels que composés pharmaceutiques ou perturbateurs endocriniens, ne doivent pas du tout être intégrées dans le circuit de méthanisation à la ferme.

On constate souvent des projets pour lesquels on affirme que « *les déchets entrants dans l'installation (nom du projet) proviennent des exploitations agricoles situées en région (nom de la Région)* ». Ainsi des objectifs de production d'énergie renouvelable par la méthanisation de plusieurs Plans Climat Air Energie (PCAET) paraissent aller bien au-delà des capacités de production du territoire considéré et en particulier de ses ressources en eau pour les CIVE d'été à fort pouvoir méthanogène (par exemple le maïs). Des objectifs peu réalistes dont la réalisation ne peut que conduire au développement de cultures énergétiques au détriment des cultures alimentaires humaines ou animales telles que les CIVE, ou encore à la mise en concurrence sur le marché des matières à méthaniser qui ont d'autres usages (par exemple la paille). FNE-NA n'est favorable à la culture des CIVE que si elle n'utilise ni engrais, ni pesticides, préserve les ressources en eau et maintient leurs rôles de pièges à nitrates s'il y a lieu.

En effet, la méthanisation ne réduit pas les quantités d'azote présent dans les digestats. Le problème des nitrates est avant tout dû à une trop grande concentration d'élevage et à une importation de massive de soja, aliment riche en azote. Substituer l'azote minéral par des digestats peut permettre effectivement une meilleure gestion de l'azote. Les digestats doivent être utilisés à proximité. Leur exportation sur de longues distances serait un non-sens agronomique et énergétique.

Il est nécessaire de ne pas se limiter à affirmer l'objectif d'un bilan carbone favorable par principe. Des mesures du résultat d'activités peuvent être faites et publiées pour chaque installation de

méthanisation : bilan carbone, bilan humique et bilan hydrique. C'est ce qu'a montré l'évaluation conduite par le projet Méthalaé qui, par l'expérience, avait conclu à l'intérêt de la méthanisation.

2) Les porteurs de projet doivent s'appuyer sur une démarche de développement local avec les citoyens, communes et tous les acteurs du territoire

- Avant le projet, proposer une démarche publique d'information aux élus, aux associations, environnementales agréées et aux populations riveraines,
- Créer un comité de suivi intégrant entre autres des représentants de la population locale,
- Répondre à un haut niveau de qualité et de fiabilité afin d'éviter tout incident, voire accident,
- Communiquer le rapport annuel de suivi, incluant des contrôles fiables (qualité et type des intrants, fiabilité et sécurité des installations, suivi agronomique des sols).

3) Le développement actuel est celui d'un système agricole mondialisé particulièrement néfaste pour les agriculteurs, les animaux, les consommateurs et l'environnement.

La motivation des agriculteurs qui se regroupent pour créer une unité de méthanisation dont les intrants sont des effluents d'élevage est d'abord d'augmenter leurs revenus, car les prix auxquels ils vendent le lait de leurs animaux ou les animaux élevés pour leur viande dépendent uniquement des prix de marchés internationaux. Cette réalité ne peut qu'encourager l'intensification de l'élevage en étable, l'accroissement de l'automatisation et l'endettement des agriculteurs.

4) Conclusion

- L'intensification des cultures de type CIVE pour nourrir les méthaniseurs, les pollutions et les accidents observés, provoquent l'inquiétude ou l'opposition des riverains. L'acceptabilité de ces projets dépend de ***l'engagement des porteurs de projets à respecter des critères agricoles pour valoriser les bonnes pratiques, des contrôles environnementaux réguliers et publics de l'air, de l'eau et des sols et le respect de principes de bonne gouvernance.***
- Cet engagement devrait **conditionner les soutiens financiers des Régions et de l'ADEME** lors du dépôt d'un nouveau projet, ainsi que l'obtention du permis de construire.
- **La création d'un comité de suivi** indépendant, ouvert à la participation des élus du territoire, des habitants et des associations qui le souhaitent devrait être obligatoire lors de l'enregistrement d'un nouveau méthaniseur.
- **Les engagements volontaires proposés par la Charte de l'Association des agriculteurs méthaniseurs de France devraient être renforcés** pour prendre en compte les communes et les habitants proches.

La méthanisation n'est qu'une part du mix énergétique qui doit également pouvoir compter sur l'éolien, le solaire, la biomasse. L'indispensable transition énergétique ne se fera qu'en réduisant à la source la demande en énergie, ce qui signifie agir aussi sur l'isolation des bâtiments, repenser aussi la mobilité. Il ne faut pas croire que la méthanisation est la solution à modèle constant. C'est une partie du mix énergétique.

Il est de l'intérêt de tous de renforcer les contrôles et la formation professionnelle pour éviter que le développement de mauvaises pratiques chasse les bonnes et se retournent contre ceux qui s'engagent à produire du gaz méthane renouvelable dans le respect des règles environnementales et de la qualité de vie des populations riveraines.

La réussite de la transition énergétique en dépend !